

Informations à lire impérativement avant toute inscription

Sessions 2020

- 1 . Une fois la période d'inscription close (le 28/01/2020 - 10h, sauf procédure via Parcoursup pour l'entrée en 1re année), aucune modification y compris erreur de saisie du candidat, ne sera possible.
- 2 . Toute demande de copies devra suivre la procédure indiquée dans le règlement des épreuves d'entrée (disponible courant novembre 2019).
- 3 . Candidats des centres délocalisés : lors de votre inscription en ligne, veillez à bien sélectionner le centre dans lequel vous allez passer les épreuves d'entrée.
- 4 . Le montant des frais d'inscription aux épreuves d'entrée est de 120€. Ces frais sont réduits à 20€ pour les candidats JPPJV ainsi que pour les candidats scolarisés en Outre-Mer. Les candidats boursiers sur critères sociaux du CROUS et du Rectorat sont exonérés des frais d'inscription.